

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020402: autres entreprises que celles de la province de liege

En vigueur au 01/03/2017 (Dernière actualisation de la page 22/03/2017)

Indexation de 1% en 03/2016. En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (SCP 10204).

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	13.4469		
Spécialisé	13.6473		
Spécialisé +	13.8019		
Qualifié	14.1629	15.4467	15.5651
Qualifié +	15.6839	16.2209	16.3220